

Commission des champs de bataille nationaux

États financiers
31 mars 2019



Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#controleur>. Ces documents fournissent les renseignements appropriés sur la gestion des contrôles en place.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

La version originale a été signée par :
Julie Carignan, Adjointe à la gestion
des ressources financières

La version originale a été signée par :
Bernard Laquerre, Directeur de l'administration

Québec, Canada
Le 14 juin 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Commission des champs de bataille nationaux** (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 14 juin 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

Commission des champs de bataille nationaux

État de la situation financière

Au 31 mars

(en dollars)

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer (note 4)	809 567	\$	1 038 147	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	99 968		88 168	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	201 459		158 674	
Avantages sociaux futurs (note 9)	86 423		159 081	
Total des passifs nets	<u>1 197 417</u>		<u>1 444 070</u>	
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	811 054		697 247	
Débiteurs (note 5)	199 975		399 576	
Total des actifs financiers nets	<u>1 011 029</u>		<u>1 096 823</u>	
Dette nette ministérielle	<u>186 388</u>		<u>347 247</u>	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles (note 6)	16 787 938		17 306 274	
Total des actifs non financiers	<u>16 787 938</u>		<u>17 306 274</u>	
Situation financière nette ministérielle	<u>16 601 550</u>	\$	<u>16 959 027</u>	\$

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

La version originale a été signée par :
Bernard Laquerre, Secrétaire - remplaçant

La version originale a été signée par :
Jean Robert, Président

Québec, Canada
Le 14 juin 2018

Commission des champs de bataille nationaux

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2019</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	
	Résultats prévus (non- audités)			
Charges (note 8)				
Conservation et mise en valeur	2 375 539	\$ 2 563 970	\$ 2 415 323	\$
Éducation et services publics	1 075 665	1 258 977	1 151 080	
Services internes	7 888 669	7 699 797	7 526 001	
Total des charges	<u>11 339 873</u>	<u>11 522 744</u>	<u>11 092 404</u>	
Revenus				
Stationnements	1 200 000	1 502 268	1 607 220	
Activités pédagogiques et accueil	600 000	681 039	628 494	
Loyers	85 000	144 336	267 522	
Autres revenus	172 000	130 745	357 380	
Total des revenus	<u>2 057 000</u>	<u>2 458 388</u>	<u>2 860 616</u>	
Coût de fonctionnement	<u>9 282 873</u>	<u>9 064 356</u>	<u>8 231 788</u>	
Excédent des revenus sur les charges de fiducie (note 7)	<u>(1 038)</u>	<u>(255 487)</u>	<u>(104 820)</u>	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	<u>9 281 835</u>	<u>8 808 869</u>	<u>8 126 968</u>	
Financement du gouvernement et transfert				
Encaisse nette fournie par le gouvernement		8 083 645	7 341 084	
Augmentation (diminution) des montants à recevoir du Trésor		113 807	(515 032)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		253 940	289 070	
Coût (excédent) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert		<u>357 477</u>	<u>1 011 846</u>	
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		<u>16 959 027</u>	<u>17 970 873</u>	
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		<u>16 601 550</u>	<u>\$ 16 959 027</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

État de la variation de la dette nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert	<u>357 477</u>	\$	<u>1 011 846</u>	\$
Variation due aux immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	615 802		196 972	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 134 138)		(1 148 332)	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>—</u>		<u>—</u>	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(518 336)</u>		<u>(951 360)</u>	
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	<u>(160 859)</u>		60 486	
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>347 247</u>		<u>286 761</u>	
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u><u>186 388</u></u>	\$	<u><u>347 247</u></u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
Activités de fonctionnement				
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	8 808 869	\$	8 126 968	\$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:				
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 134 138)		(1 148 332)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(253 940)		(289 070)	
Variations de l'état de la situation financière				
Augmentation (diminution) des débiteurs	(199 601)		311 631	
Diminution des créditeurs et charges à payer	228 580		132 404	
Augmentation des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	(42 785)		(29 001)	
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(11 800)		25 550	
Diminution des avantages sociaux futurs	72 658		13 962	
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>7 467 843</u>		<u>7 144 112</u>	
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>615 802</u>		<u>196 972</u>	
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>615 802</u>		<u>196 972</u>	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>8 083 645</u></u>	\$	<u><u>7 341 084</u></u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis S. St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2018-2019. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2018-2019.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du Régime. La responsabilité de la Commission relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités de départ à verser en date du 29 octobre 2012, ajusté des prestations versées depuis cette date. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et des accidents de travail, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
		(en dollars)		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	8 808 869	\$	8 126 968	\$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:				
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 134 138)		(1 148 332)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(253 940)		(289 070)	
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(11 800)		25 550	
Renversement d'une provision (provision) incluse dans les créditeurs et charges à payer	100 000		(100 000)	
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	72 658		13 962	
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(14 606)		(711)	
Revenus non fiscaux	2 405 780		2 820 814	
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	270 093		105 531	
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 434 047		1 427 744	
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	615 802		196 972	
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	615 802		196 972	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 858 718	\$	9 751 684	\$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	(en dollars)			
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	7 849 830	\$	7 007 815	\$
Autorisations parlementaires non utilisées	(77 486)		(250 821)	
	<u>7 772 344</u>		<u>6 756 994</u>	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	519 194		477 747	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 567 180		2 516 943	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>10 858 718</u>	\$	<u>9 751 684</u>	\$

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la Commission:

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	(en dollars)			
Crédoeurs courants	461 329	\$	596 365	\$
Salaires courus	320 847		419 882	
Taxes à la consommation perçues	27 391		21 900	
Total des crédoeurs et des charges à payer	<u>809 567</u>	\$	<u>1 038 147</u>	\$

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	(en dollars)			
Débiteurs - parties externes (revenus non fiscaux)	142 470	\$	303 872	\$
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	45 588		76 860	
Débiteurs - autres ministères et organismes	11 917		18 844	
Total des débiteurs	<u>199 975</u>	\$	<u>399 576</u>	\$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2019	2018
Terrain	724 710 \$	— \$	— \$	724 710 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	11 050 892	287 320	—	11 338 212	6 426 301	378 521	—	6 804 822	4 533 390	4 624 591
Travaux et infrastructure	17 652 927	38 869	—	17 691 796	6 440 643	570 647	—	7 011 290	10 680 506	11 212 284
Matériel et outillage	1 372 510	207 878	—	1 580 388	1 049 202	60 794	—	1 109 996	470 392	323 308
Véhicules	1 332 065	36 935	33 780	1 335 220	975 690	86 489	33 780	1 028 399	306 821	356 375
Matériel informatique	351 551	44 800	—	396 351	305 715	30 781	—	336 496	59 855	45 836
Logiciels informatiques	245 137	—	—	245 137	225 967	6 906	—	232 873	12 264	19 170
Total	32 729 792 \$	615 802 \$	33 780 \$	33 311 814 \$	15 423 518 \$	1 134 138 \$	33 780 \$	16 523 876 \$	16 797 938 \$	17 306 274 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 s'élève à 1 134 138 \$ (1 148 332 \$ en 2018).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est nulle au 31 mars 2019 (29 566 \$ en 2018).

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

7. Compte en fiducie

Dès la création de la Commission, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	2019		2018
	(en dollars)		
Charges			
Amortissement des immobilisations corporelles	33 170	\$	33 170
Services professionnels	14 606		711
Total des charges	47 776		33 881
Revenus			
Intérêts	—		5 911
Divers	270 093		99 620
Total des revenus	270 093		105 531
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :			
Amortissement des immobilisations corporelles	33 170		33 170
Excédent des revenus sur les charges de fiducie	(255 487)		(104 820)
Solde au début de l'exercice	919 243		814 423
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	1 174 730	\$	919 243

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de 211 570 \$ aux 31 mars 2019 et 2018 et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans. Leur amortissement cumulé est de 141 135 \$ au 31 mars 2019 (107 965 \$ au 31 mars 2018), pour une valeur nette de 70 435 \$ au 31 mars 2019 (103 605 \$ au 31 mars 2018).

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation** regroupe les services suivants :

- Les services d'infrastructures et projets qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service des espaces verts qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;
- Les services de sûreté qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

La **promotion du patrimoine** regroupe les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	2019		2018	
	(en dollars)			
Salaires et avantages sociaux	4 508 806	\$	4 645 009	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 578 691		2 591 712	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 134 138		1 148 332	
Services professionnels	1 079 493		854 505	
Entretien et réparation	1 019 287		672 443	
Fournitures et équipements	654 921		695 165	
Publicité	328 370		273 004	
Transport et communication	140 742		119 415	
Location	61 648		79 902	
Autres subventions et paiements	16 648		12 917	
Total des charges	11 522 744	\$	11 092 404	\$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Conformément à la loi sur la pension de la fonction publique, les employés de la Commission sont protégés par les dispositions sur les prestations de retraite qui sont offertes par le gouvernement et qui sont communément appelées « régime de retraite de la fonction publique ». À ce titre, le calcul de la pension est fondé sur le salaire moyen des cinq années consécutives les mieux payées et les années de service ouvrant droit à pension comme suit : 2 % multiplié par le salaire moyen au-delà de la moyenne des maximums des gains ouvrant droits à pension multiplié par les années de service plafonnées à 35 ans.

Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). En raison des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2018-2019 s'élève à 362 086 \$ (325 346 \$ en 2017-2018). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2017-2018) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2017-2018) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant total de l'indemnité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues.

Les indemnités sont payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ qui s'élève à 7 753 \$ au 31 mars 2019 (86 787 \$ au 31 mars 2018), la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés. Au 31 mars 2019, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,20 %, un taux d'actualisation de 1,66 %, et les mêmes probabilités de départ des employés pour ses hypothèses. Le changement quant à la méthodologie du taux d'actualisation suit les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 78 670 \$ au 31 mars 2019 (72 370 \$ au 31 mars 2018). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada et l'âge de 65 ans comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité. Au 31 mars 2018, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,20 % et un taux d'actualisation de 1,66 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
				(en dollars)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	159 081	\$	173 043	\$
Charge pour l'exercice	13 363		(2 278)	
Prestations versées pendant l'exercice	(86 021)		(11 684)	
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	86 423	\$	159 081	\$

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2019-2020, les obligations contractuelles comprennent, entre autres, les contrats d'entretien de pelouse et d'arboriculture, et des campagnes publicitaires pour les activités estivales. Pour les années subséquentes, il s'agit principalement de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	<u>2020</u>		<u>2021</u>		<u>2022</u>		<u>2023</u>		<u>2024 et exercices ultérieurs</u>		<u>Total</u>	
Total des obligations contractuelles	229 063	\$	177 704	\$	171 801	\$	2 830	\$	1 526	\$	582 924	\$

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>253 940</u>	<u>\$ 289 070</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 52 609 \$ en 2018-2019 (39 803 \$ en 2017-2018), ce qui représente la valeur attribuée aux biens et services reçus.

13. Éventualités

La Commission est partie à certaines actions et réclamations dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que la Commission a établi des provisions adéquates pour couvrir les éventualités relativement à ces réclamations. Selon l'information qu'elle a actuellement en sa disposition, la direction est d'avis que l'issue de ces actions et réclamations n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la Commission.